



PAS DE PROJET POUR LA RENTRÉE ? CONSTRUISONS-LE ENSEMBLE



⚠️
Si vous avez votre CAP
ou votre baccalauréat
professionnel, mais que
vous n'avez pas
de perspective d'emploi

⚠️
Si vous avez votre CAP
ou votre baccalauréat
professionnel, mais que
vous n'avez pas de solution
de poursuite d'études

⚠️
Si vous n'avez pas
votre diplôme,
CAP ou baccalauréat
professionnel

*Vous avez le droit de vous
réinscrire dans votre lycée pour
préparer à nouveau votre diplôme.*



UNE SOLUTION

vous est proposée à la rentrée

✓ Vous conservez votre
statut d'élève 4 mois
maximum (jusqu'au
31 décembre 2025).

✓ Vous pouvez formuler
une demande de
bourse scolaire
(jusqu'au 16 octobre
2025).

✓ Vous bénéficiez d'un
accompagnement
personnalisé (par des
professeurs, en lien avec
la mission locale et les
partenaires économiques
du territoire).

**LYCÉE PRO
PLUS PROCHE
DE MON
AVENIR**

POUR EN
SAVOIR PLUS

